

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**4 FÉVRIER 2013**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du- Mont-Louis, tenue le 4 février 2013 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Paul-Hébert Bernatchez  
Renaud Robinson  
André O. Robinson  
Marc Boucher  
Jocelyne Poitras

Sont absents : Nathalie Laflamme  
Mario Lévesque

Tous formant quorum, sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et dir. générale  
Diane Gaumont, adj. à l'administration et sec-trés.adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 7 janvier 2013
5. Acceptation des dépenses
6. Mur de soutènement Gros-Morne
  - a. Recommandation de paiement # 7 finale
  - b. Acceptation provisoire des travaux
7. Entente – Service d'un chef Pompier
8. Politique de location de locaux municipaux
9. Demande du MTQ – Consultation des rôles d'évaluation
10. Clic Revenu – modification du représentant autorisé
11. Rivière-Gros-Morne – Autorisation pour excavation de l'embouchure
12. Formation – Gestion de réseau et traitement des eaux usées par étangs aérés
13. Assurance collective – Contrat avec l'assureur Great-West
14. Inauguration de la Patinoire multi saisonnière
15. Demandes diverses :
  - a. École St-Maxime – Demande de bourse d'études
  - b. Jeux des 50 ans et Plus – Commandite
  - c. Secondaire en spectacle
  - d. Implantation de verger communautaire – Pépinière des pionniers
  - e. Club motoneige Rapide Blanc – Déplacement d'un réservoir diesel
  - f. Révision budgétaire – OMH Mont-Louis
16. Période de questions
17. Levée de la séance

**3461-02-2013 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Renaud Robinson,  
appuyé par Marc Boucher,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :  
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le point «Demandes  
diverses » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

**3462-02-2013 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

Tous les membres déclarent avoir lu le procès-verbal de la session du 7 janvier 2013 ;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,  
Appuyé par André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2013 soit adopté sans modification.

Proposition adoptée.

**3463-02-2013 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Renaud Robinson  
Appuyée de Jocelyne Poitras,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

- ✓ Comptes à payer, pour un total général de 67 970.83 \$
- ✓ Comptes payés, pour un total général de 30 632.53 \$
- ✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de 26 158.02 \$

Listes présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**3464-02-2013 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE :  
SABLIÈRE & DÉNEIGEMENT LAFONTAINE INC. /RECOMMANDATION  
DE PAIEMENT # 7 FINALE**

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyé par Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE soit accepté le décompte progressif numéro 7 F daté du 24 janvier 2013 pour les travaux réalisés par Sablière et déneigement Lafontaine inc. dans le cadre du projet de « Reconstruction du mur de soutènement de Gros-Morne dossier : 6301-11-9201 » et que la somme de 12 980.27 \$ (taxes incluses), telle que recommandée par la Firme de surveillance GENIVAR, soit acquittée.

Proposition adoptée.

**3465-02-2013 RECONSTRUCTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT GROS-MORNE :  
RECOMMANDATION D'ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

Considérant que la liste des ouvrages nécessitant des corrections a été déposée et est conforme aux défauts décelés lors de l'inspection du 21 décembre 2012.

Considérant que cette liste n'est pas exhaustive et ne dégage en rien l'entrepreneur de ses responsabilités en vertu du contrat;

Considérant que l'acceptation provisoire des travaux modifie la retenue de garantie à 5 % du montant des travaux en échange :

- D'un cautionnement d'entretien d'une valeur de 10 pour cent (%) de la valeur des travaux soit la somme de 39 719,18 \$, incluant toutes les taxes, valide pour une période de (2) ans et émis au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- D'une déclaration statutaire de l'entrepreneur général reconnaissant le paiement complet (moins les retenues applicables) de tous les sous-traitants, des fournisseurs;
- Des quittances des sous-traitants et des fournisseurs;
- De l'attestation de conformité de la CCQ et l'avis de fermeture de la CSST;
- Montant dû : 19 859,59 \$

Considérant que le résiduel de la retenue de garantie de 5 % demeure non payé jusqu'à l'échéance finale prévue au contrat;

En conséquence,  
Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Jocelyne Poitras,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis exprime l'opinion qu'au meilleur

de sa connaissance, les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés et que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée.

Proposition adoptée

**3466-02-2013    AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS POUR LES SERVICES D'UN CHEF POMPIER**

Sur proposition de Jocelyne Poitras,  
Appuyée de Marc Boucher,

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, l'entente à intervenir avec la Ville de Ste-Anne-des-Monts pour les services d'un chef pompier.

Proposition adoptée.

**3467-02-2013    POLITIQUE DE LOCATION DE LOCAUX MUNICIPAUX**

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis considère qu'il est opportun d'établir un mode de gestion des locaux aux fins de loisirs, d'activités éducatives, sociales et communautaires;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adopte la Politique de location de locaux.

La dite politique a été remise à tous les membres du Conseil pour discussion et est déposée au Livre des annexes aux délibérations sous la cote 2013-02-A

Proposition adoptée

**3468-02-2013    DEMANDE DU MTQ – CONSULTATION DES ROLES D'ÉVALUATION**

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le *Groupe Azimut* à donner accès à la direction régionale du ministère des Transports (MTQ) à l'information suivante du rôle d'évaluation :

- Nom du propriétaire

Proposition adoptée.

**3469-02-2013    CLIC REVENU – MODIFICATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée d'André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à Revenu Québec de remplacer le nom d' Hilaire Lemieux, à titre de représentant autorisé au service CLIC Revenu, par le nom de Suzanne Roy, directrice générale & Secrétaire-trésorière.

Proposition adoptée.

**3470-02-2013    RIVIERE GROS-MORNE – AUTORISATION POUR EXCAVATION DE L'EMBOUCHURE**

Considérant qu'un cours d'eau régional est sous la compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'excavation à l'embouchure de la rivière Gros-Morne située sur le territoire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

En conséquence,  
Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Jocelyne Poitras,  
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis demande à la MRC de La

Haute-Gaspésie de présenter, aux instances concernées, une demande de certificat d'autorisation pour réaliser des travaux d'excavation à l'embouchure de la rivière Gros-Morne.

Proposition adoptée

**3471-02-2013      FORMATION – GESTION DE RÉSEAU ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANGS AÉRÉS**

Considérant que le Cegep de Rivière-du-Loup offre un programme de formation intensif sur la gestion de réseau et traitement des eaux usées par étangs aérés à Ste-Anne-des-Monts;

Considérant que la Municipalité se doit d'assurer la gestion de son réseau en tout temps;

Considérant l'opportunité d'inscription à une formation intensive à moins de 100 km;

Considérant que le coût de la formation varie entre 4 000 et 6000 \$ selon le nombre d'inscription;

Sur proposition de Marc Boucher,  
Appuyée de Jocelyne Poitras,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis confirme l'inscription d'Eric Daraïche à la formation *Gestion de réseau et traitement des eaux usées par étangs aérés* qui se tiendra à Ste-Anne-des-Monts du 15 avril au 17 mai 2013.

Proposition adoptée.

**3472-02-2013      ASSURANCE COLLECTIVE – CONTRAT AVEC L'ASSUREUR GREAT-WEST**

Considérant que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a demandé des soumissions sur invitation par l'intermédiaire de son courrier en assurance collective;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,  
Appuyée d'André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accepte d'adhérer à la proposition d'assurance collective pour ses employés présentée par l'Assureur Great-West à compter du 1 mars 2013.

Proposition adoptée.

**3473-02-2013      ÉCOLE ST-MAXIME – DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES**

Sur proposition de Renaud Robinson  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis attribue une bourse d'étude au montant de 300 \$ à un(e) étudiant(e) finissant de l'année 2013 du 5<sup>e</sup> secondaire de l'École Saint-Maxime et résidant sur le territoire de notre municipalité.

Proposition adoptée.

**3474-02-2013      JEUX DES 50 ANS ET PLUS – COMMANDITE**

Considérant la tenue des Jeux des 50 ans et plus à Ste-Anne-des-Monts du 13 au 16 juin 2013;

Sur proposition de Jocelyne Poitras;  
Appuyée d'André O. Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis contribue financièrement aux Jeux des 50 ans et plus par une contribution sous forme de dons de 50 \$ et l'achat d'une publicité dans le programme des Jeux au montant de 150 \$.

Proposition adoptée.

**3475-02-2013      **SECONDAIRE EN SPECTACLE****

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis accorde une aide financière de 100 \$ pour la tenue de la finale régionale de SECONDAIRE EN SPECTACLE 2013 qui se tiendra à l'école Antoine-Roy à Rivière-au-Renard , le samedi 13 avril 2013..

Proposition adoptée.

**3476-02-2013      **CLUB MOTONEIGE RAPIDE BLANC – DÉPLACEMENT D'UN RÉSERVOIR DIESEL****

Considérant que le terrain sur lequel est installé le réservoir de produits pétroliers du Club Motoneige Rapide Blanc à Mont-Louis est situé dans l'aire d'alimentation du puits d'eau potable;

Sur proposition d'André O. Robinson,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis demande au Club Motoneige Rapide Blanc inc. de relocaliser le réservoir à l'extérieur de la zone de protection du secteur d'alimentation en eau potable. A défaut de collaboration dans un délai raisonnable, la Municipalité verra à procéder au déplacement pour et au nom du Club Motoneige Rapide Blanc inc.

Proposition adoptée.

**3477-02-2013      **RÉVISION BUDGÉTAIRE OMH MONT-LOUIS****

Considérant que la SHQ a ajouté arbitrairement un montant de 0,5% au budget 2013 suite à la bonification salariale des employés du secteur public;

Sur proposition de Jocelyne Poitras,  
Appuyée de Marc Boucher,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité St-Maxime-du-Mont-Louis accepte la modification budgétaire en date du 22 janvier 2013 pour un montant supplémentaire de 50 \$ totalisant une quote-part municipale de 3027 \$.

Proposition adoptée

**3478-02-2013      **LEVÉE DE LA SÉANCE****

A 8h45, sur proposition d'André O. Robinson, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Paul-Hébert Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, directrice générale et  
sec.-trésorière